



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2020 – 05

Mercredi 6 mai 2020 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Coronavirus (COVID-19) - Fonctionnement de la commune

Depuis plusieurs mois, nous sommes au cœur d'une crise sanitaire mondiale.

À la suite des différentes mesures prises : état d'urgence sanitaire (*prolongé jusqu'au 24 juillet prochain*), le confinement (*déjà prolongé 2 fois*), il n'est pas nécessaire de vous faire part d'un nouveau résumé de l'actualité car cela peut évoluer de jour en jour.

Je vous laisse le soin de consulter les médias de votre choix.

L'Aube est à ce jour en couleur rouge, le déconfinement (*progressif*) aura lieu à une date encore incertaine.

https://www.quelleestlacouleurdemondepardepartement.fr/carte_de_france

<https://www.data.gouv.fr/en/datasets/indicateurs-dactivite-epidemie-covid-19-par-departement>

Nous allons donc plutôt rester centré sur notre village.

- **Les permanences au public sont toujours suspendues pour une durée d'au moins deux semaines.** Cependant, le secrétariat de mairie fonctionne toujours (*pour vos démarches administratives courantes*), mais uniquement :

- Par téléphone au 03.25.40.42.17 (*mardi et jeudi de 9h00 à 19h00 / laisser un message au besoin*)

- Par mail à l'adresse : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

- Exceptionnellement au secrétariat → *Uniquement sur rendez-vous et avec les gestes barrières en vigueur + port d'un masque*

- Au besoin, je suis joignable au : 06.37.36.77.32 (*SIMON Michaël, Maire*)

- **Les bâtiments communaux** (*mairie, bibliothèque, gymnase, salle polyvalente...*) restent fermés au public.

- **Toutes les manifestations municipales, associatives et privées sont annulées et/ou reportées.**

Le vide grenier des pompiers du 10 mai est annulé (*voir article en dernière page de l'infomesnil*)

- **La cérémonie du 8 mai** se tiendra à huis clos (*un ancien combattant, le chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Maire*), et consistera à une minute de recueillement avec un dépôt de gerbe de fleurs.

- **Nos agents communaux** restent sur le terrain pour la gestion et l'entretien des espaces verts et de la voirie, tout en respectant les gestes barrières et les règles de sécurité.

- Conseil municipal :

Les élus dont l'élection est « acquise » à l'issue du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 ne verront pas leur mandat électif remis en cause.

Toutefois, pour des raisons sanitaires exceptionnelles, la loi du 23 mars 2020 prévoit que la prise d'effet de ces mandats soit reportée. Les délégations de l'assemblée délibérante au maire, prises au cours du mandat qui venait de s'achever, sont donc prolongées.

Le cas des plus de 30 000 communes dont l'élection est « acquise » dès le 1er tour.

Le mandat des conseillers municipaux prendra effet au plus tard en juin. Il en va de même pour les fonctions des nouveaux exécutifs. La date sera déterminée par décret sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 23 mai 2020 par le Parlement au Gouvernement après avis du conseil national scientifique. Le premier conseil municipal se tiendra de droit entre cinq et dix jours après leur entrée en fonction pour l'élection des maires et des adjoints. Les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2020 entrent en fonction à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques.

A noter : la loi reporte d'ores et déjà la date limite d'adoption des budgets locaux au 31 juillet 2020. Une ordonnance viendra très prochainement valider ces différents points.

- Gel et solution hydroalcoolique :

Les solutions hydroalcooliques sont, par définitions, plus fluides que les gels hydroalcooliques. Ces produits étant en rupture depuis plusieurs semaines, ils ont réintégré les rayonnages de vos pharmacies et de vos supermarchés avec un stock à priori suffisant.

- Masques de protection :

Que ce soit un masque anti-projections (*de type « chirurgical »*) ou masque de protection respiratoire individuelle (*de type FFP2*), il s'agit d'un sujet très sensible et médiatisé, puisqu'en l'espace de quelques semaines, il a été considéré que le port de celui-ci n'était pas utile puis vivement conseillée dans les lieux publics !

Le département de l'Aube a récemment décidé d'attribuer un masque (*en tissu donc réutilisable*) à tous ses habitants de plus de 10 ans (*donc à partir de 11 ans*). La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA) a également décidé d'abonder pour un 2em masque identique au premier.

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour savoir quand vous allez les recevoir (*chaque jour nous pouvons voir et lire dans le journal de nombreux article avec des communes qui ont perçu ces masques*). Sachez que ces communes concernées appartiennent au grand Troyes et Troyes Champagne Métropole (82 communes et 170000 habitants dont Dierrey-Saint-Pierre et Estissac).

La confection des masques prenant un certain temps en usine, la CCOA ne recevra les masques du Département et la partie commandée par la CCOA que le 19 mai prochain.

Au plus tard le 20 mai, chaque commune devrait recevoir son lot global de masques, à savoir 2 masques par habitant de 11 ans et plus.

Notre commune s'organisera dans la foulée pour assurer la bonne répartition et distribution des masques par foyer.

La décision convergente prise par le Département de l'Aube et la CCOA de doter gratuitement chaque habitant âgé d'au moins 11 ans de deux masques relève d'une action facultative et de solidarité.

A ce jour, la loi n'impose pas l'obligation du port généralisé d'un masque, et encore moins que les collectivités locales équiper leur population. Si des territoires ont procédé plus ou moins comme les nôtres, de nombreux autres ne l'ont pas fait.

Il est également bon de savoir que l'action en cours représente un budget d'achat en masques de 1.635.000 € pour le Département et de 47.000 € pour la CCOA.

Enfin, sachez qu'en parallèle, il vous est possible de vous procurer (*ou fabriquer*) des masques de votre choix par vos propres moyens, comme l'ont déjà fait tant de citoyens français. Pour les modèles réutilisables en tissu, faites bien attention pour leur entretien qui peut être différent d'un modèle à l'autre (*une notice d'entretien vous sera distribuée avec vos masques*).

- Le réseau d'eau potable :

L'eau distribuée est toujours conforme aux exigences sanitaires en vigueur. Il n'y a aucun risque à être contaminé par le COVID19 en buvant l'eau de votre robinet (*le chlore détruit tous les germes*).

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

- Reprise de l'école et retour envisagé des élèves :

- Le 14 mai pour les classes de GS - CP- CE1 – CE2 - CM1 - CM2,
- Le 18 mai pour les classes de 6em et 5em,
- Le 1er juin pour les classes de Petite et Moyenne section,
- En juin, à une date décidée ultérieurement par le Ministre pour les 4em et 3em.

- Le distributeur de pain (*place du terreau*) continu à être alimenté au quotidien par la boulangerie d'Estissac. Si des choses venaient à changer, une affiche serait apposée sur le distributeur. Pour rappel, le distributeur est régulièrement nettoyé avec une lingette imbibée de solution hydroalcoolique.

- Bibliothèque intercommunale (*place du terreau*) : Le bâtiment restera fermé au public tout le mois de mai. Cependant, Mme SIMON Bernadette sera présente les samedis matin 23 et 30 mai de 10h00 à 12h00 afin que les lecteurs du Mesnil puissent appeler la bibliothèque pour passer commande de livres. Mme SIMON effectuera un portage à domicile entre 13h00 et 14h00 le même jour. Tél : 03.25.73.12.24 (*laissez au besoin un message sur le répondeur*) ou bibliotheque.mesnil@orange.fr. Nous vous tiendrons informé pour le mois de juin dans le prochain Infomesnil.

- Déchèteries intercommunales (*Marcilly-le-Hayer et Marigny-le-Châtel*) :

La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA), ainsi que l'ensemble des EPCI (*Établissement public de coopération intercommunale*) ont reçu un courrier dans lequel le préfet invite fortement les collectivités à rouvrir les déchèteries, notamment parce que certaines filières de valorisation doivent être réapprovisionnées et que la recrudescence des dépôts sauvages se fait ressentir.

L'accès à ces sites est admis en tant que motif de déplacement, à condition de noter sur l'attestation de déplacement « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». Les sites de Marcilly et Marigny rouvrent donc leurs portes mais de manière restreinte.

Les horaires habituels sont conservés mais le service ne sera ouvert que du lundi 4 mai au jeudi 7 mai. Il devrait reprendre normalement à compter du 11 mai.

En outre, les gestes barrières seront évidemment de mise pour cette réouverture (*espacement des personnes, usager admis à l'unité sur le quai, conducteur restant dans le véhicule pendant l'attente, etc.*).

Sachez que le flux de véhicule risque d'être très important. Il vous est donc demandé d'y aller qu'en cas de nécessité et de regrouper vos déplacements.

- Permanence des déchets verts (ZA du pré haut) :

Reprise des permanences à raisons de 2 dates hebdomadaires pour 2 semaines à partir du lundi 11 mai (*lundi et jeudi de 18h00 à 19h00*). Puis, à partir du lundi 25 mai, 1 seule permanence le lundi de 18h00 à 19h00. Il sera impératif de respecter les gestes barrière et de venir avec un masque.

- Dépôt de verre et de textile « Le Relais » (ZA du pré haut) :

Si les containers sont pleins, merci de repartir avec votre dépôt afin de pas polluer l'emplacement. Les containers sont retirés à des fréquences moins élevées et il se peut que ceux-ci soient ponctuellement pleins durant quelques jours. Merci de votre compréhension.

- Paroisse et messe :

Célébrations religieuses interdite jusqu'au 2 juin. Les éventuelles cérémonies pour les deuils sont toujours limitées à 20 personnes.

- Distribution du courrier 2 à 3 jours par semaine.

Ouverture des bureaux de poste : <https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

- Concernant le **cimetière communal** (*place de l'église*), étant donné que notre cimetière se trouve dans un rayon de moins de 1 kilomètre autour de toute habitation du village, il vous est alors possible de vous y rendre (*pour fleurir les tombes ou vous recueillir*), en vous munissant de votre attestation et en cochant la case associée aux déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne.

Le maire, SIMON Michaël

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

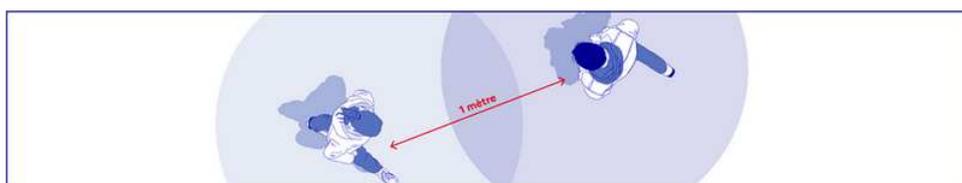


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Nouvel outil de communication

Un nouvel outil de communication « PANNEAU POCKET » a été mis en place en complément de l'Infomesnil distribué mensuellement, et de notre site internet régulièrement mis à jour.

Vous pouvez désormais recevoir par notification sur votre smartphone ou tablette (*Android ou IOS*), les dernières informations de la Mairie.

Vous pouvez dès à présent télécharger l'application sur votre smartphone et mettre en favoris notre commune (*et d'autres également*) et ainsi être alerté en temps réel des dernières informations utiles (*fermeture exceptionnelle de la permanence, relevé de compteurs, coupure EDF, etc...*).

Cette application est totalement gratuite et n'engage aucun frais de votre part ni à l'installation ni à la réception des alertes.

Le but n'est pas de vous polluer d'alertes mais simplement de garder une continuité d'informations courtes et utiles entre deux parutions de notre infomesnil, et ne le remplacera pas.



Android



IOS

Vous pouvez scanner ces QR Code, afin de télécharger **gratuitement** l'application selon le modèle de votre téléphone :



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »



<https://www.panneaupocket.com/>



Rubrique
Covid-19 - Seniors

Contact Presse

Ninon Foutrier
Direction de la communication
06 98 91 44 04
ninon.foutrier@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Spécial Covid-19 | 1 écoute 1 service 0 800 10 06 46 : le numéro de lutte contre l'isolement des seniors et des personnes vulnérables

Dès lundi 27 avril (après-midi), le Département met en place, en partenariat avec la Fédération ADMR de l'Aube, une plateforme téléphonique gratuite permettant de faciliter l'accès à des services de prévention dans l'Aube (lutte contre l'isolement, soutien psychologique, activité physique...) à destination des personnes âgées tout particulièrement touchées en cette période de confinement et de crise sanitaire majeure.

A partir de lundi 27 avril dans l'après-midi, le 0 800 10 06 46 (appel gratuit) sera opérationnel pour une durée de 4 mois afin de rendre service et répondre aux besoins des seniors, des personnes en situation de handicap et des aidants naturels.

Cette nouvelle plateforme s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le Département en cette période de crise sanitaire. La gestion de ce numéro vert départemental qui vient renforcer le programme départemental de lutte contre l'isolement, est confiée à la Fédération ADMR de l'Aube déjà fortement mobilisée sur la question d'isolement avec l'action "Monalisa".

Avec la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie en toile de fond, la plateforme s'appuie sur le site du Département « Bien vivre senior dans l'Aube » (seniors.aube.fr, mis en ligne en 2018) qui sera adapté spécialement pour la situation de crise.

En répertoriant les initiatives locales disponibles dans l'Aube durant la crise, le site servira donc de relais pour les actions locales, et de centre de ressources pour les agents de la plateforme qui collectent les demandes.

Infos pratiques

**0 800 10 06 46 (numéro vert gratuit)
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**

Qui peut appeler ?

Les seniors eux-mêmes, un voisin, un proche aidant, un professionnel de la santé, du monde médico-social, un représentant de mairie... toute personne souhaitant qu'une aide puisse être apportée à un senior en difficulté.

1 écoute 1 service

Cette plateforme d'écoute permettra d'entendre, décrypter les besoins et orienter les appelants vers diverses solutions disponibles sur le territoire aubois durant la période de confinement (lutte contre l'isolement, soutien psychologique, activité physique...).

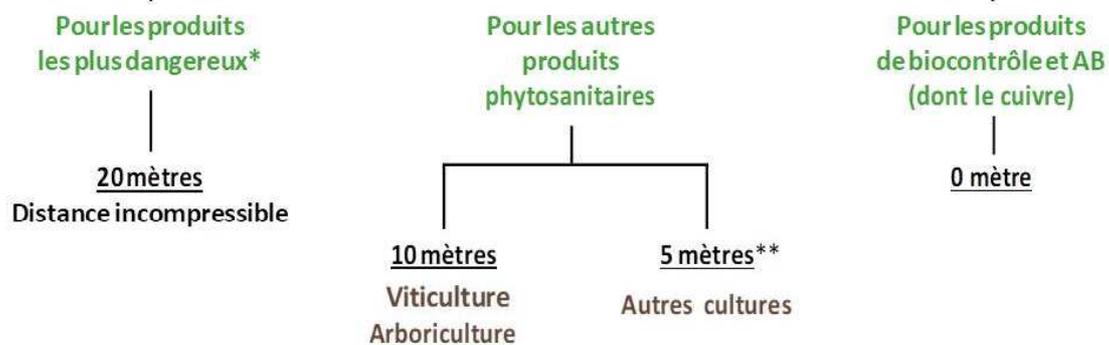
En partenariat avec



Département de l'Aube - Hôtel du Département - 2 rue Pierre-Labonde - Troyes 03.25.42.50.50

DISTANCES DE SÉCURITÉ DÉFINIES EN FONCTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET DE LA CULTURE

Si l'AMM prévoit une distance de sécurité, cette distance prévaut



Ce que permet la charte riverains

Viticulture	<ul style="list-style-type: none">• 10 → <u>5 mètres</u> Si réduction de la dérive à 66-75 %• 10 → <u>3 mètres</u> Si réduction de la dérive à 90 % et +
Arboriculture	<ul style="list-style-type: none">• 10 → <u>5 mètres</u> Si réduction de la dérive à 66 % et +
Autres cultures	<ul style="list-style-type: none">• 5 → <u>3 mètres**</u> Si réduction de la dérive à 66 % et +

▶ Selon la liste publiée
au
Bulletin Officiel

* Produits présentant certaines mentions de danger (H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372) ou perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme).

** Pour les cultures annuelles implantées à l'automne, la distance de 5 m ne s'appliquera qu'à partir du 1er juillet 2020.

L'arrêté préfectoral complet du 24 avril 2020 est disponible en mairie

Le maire, SIMON Michaël

Cadre de vie - Espaces verts et crise sanitaire

Nous avons la chance de vivre cette période de confinement en milieu rural, avec pour la plupart, un jardin ou un accès facile à la nature qui nous entoure, adoucissant probablement ces semaines de restrictions.

Les espaces verts continuent d'être entretenus régulièrement par nos deux employés communaux, avec les règles bien connues depuis janvier 2017 quant au désherbage et l'interdiction d'utiliser le glyphosate, ainsi que tout autres traitements chimiques.

Cette règle s'applique aussi aux particuliers et chacun doit veiller à la respecter pour l'entretien qui lui incombe aux abords de sa propriété (tonte, désherbage, balayage etc...)

Les couleurs de l'été arriveront avec les 350 plants annuels (venus de la serre de Faux-Villecerf). Ils seront installés dans les massifs, bacs et jardinières avec le concours des bénévoles. Rendez-vous dans 15 jours pour réaliser ces plantations.

La prairie fleurie du lotissement des vieilles-vignes évolue librement. Actuellement coquelicots, soucis, escholtzias, bleuets sont réapparus ; d'autres plantes sortiront peut-être de terre après la pluie du 1er mai.

Tous les autres massifs poursuivent leur évolution, avec toutefois des désherbages réguliers et le changement de certaines graminées.

En juillet 2019, le jury régional Villes et Villages Fleuris nous a accordé une 2^{em} fleur, signe de l'attention portée par tous à notre cadre de vie.

Ces semaines particulières nous amènent, toutes et tous, à pouvoir profiter de ce cadre soigné au cours des sorties autorisées, à observer ce qu'il nous offre et **si nous le souhaitons à en être un acteur.**

Mme Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe chargée du cadre de vie
Avec délégation de fonction d'adjoint prolongée de quelques mois selon législation en vigueur

Informations diverses

Annulation du vide grenier des sapeurs-pompiers

Suite aux directives gouvernementales, notre traditionnel vide grenier prévu le dimanche 10 mai 2020 est malheureusement annulé.

Les Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Saint-Loup

**** Prochain infomesnil : mercredi 3 juin 2020 ****



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION